

Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
organisé par la
PROVINCE DE HAINAUT

Demande de conciliation interne – Juin 2022 – Epreuves de qualification.

A introduire au plus tard 2 jours ouvrables après la communication de la décision du Jury de qualification.

Date et heure de réception du formulaire * :

Date et heure de la conciliation* :

Signature du demandeur

Nom, prénom et signature
pour l'établissement

Etablissement scolaire :

Adresse :

Je soussigné(e),

- Père, mère, responsable légal de l'élève mineur,
- Elève majeur,

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse (rue, n°, code postal, localité).....

Téléphone :

Souhaite que le Jury de qualification réexamine sa décision à propos de l'élève (à compléter uniquement pour l'élève mineur) :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse (si différente de celle des parents)

Année d'étude de l'élève :

Enseignement

- Technique de qualification
- Artistique de qualification
- Professionnel de qualification

Option :

*à compléter par l'établissement scolaire

Décision du Jury de qualification :

O L'élève n'obtient pas le certificat de qualification.

Motivation de la décision du Jury de qualification :

.....
.....
.....
.....
.....

Raisons pour lesquelles vous souhaitez que la décision soit réexaminée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace, vous pouvez joindre un courrier complémentaire ou d'autres documents que vous jugeriez utiles pour l'analyse de votre demande.)

Décision du Comité de conciliation :

O La décision initiale est maintenue et motivée par

O Le Comité de conciliation a décidé de tenir compte des arguments avancés dans le cadre de la procédure de conciliation interne et demande au Jury de qualification de réexaminer sa décision. Le Jury de qualification se réunira le.....

Cette décision est communiquée par écrit au responsable légal de l'élève mineur ou à l'élève majeur, contre accusé de réception.

Signature de l'Inspecteur général régional**,

Signature du Chef d'établissement ou de son délégué**,

Signature d'un Chef d'établissement de l'enseignement provincial**,

(** précédé du nom et prénom)

Fait à, le